

**COMMUNE DE SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE (33920)****NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025 qui s'est tenu le 12 mars 2025 a donné divers éléments d'information tels que le contexte national et local, la situation financière et les projets de la commune. Ces éléments ont défini le contexte de la préparation du budget primitif 2025.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'Assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 10 avril 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouverture de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau de qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en évitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental ou de l'Etat chaque fois que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement) incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

**I. La section de fonctionnement****a) Généralités**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme un budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 1 670 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunts à payer.

Les rémunérations des agents et les charges de personnel représentent 40.86 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 1 670 000 euros.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. En 2025, le virement à la section d'investissement s'élève à 202 000 euros.

Les recettes de fonctionnement ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution, comme par exemple la dotation globale de fonctionnement.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations de l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	613 602.28	Excédent brut reporté	189 376.98
Dépenses de personnel	682 500.00	Recettes des services	93 637.49
Autres dépenses de gestion courante	134 600.00	Impôts et taxes	871 000.00
Dépenses financières	27 000.00	Dotations et participations	437 000.00
Dépenses exceptionnelles	1 500.00	Autres recettes de gestion courante	60 000.00
Autres dépenses	1 263.00	Recettes financières	1 985.53
Total des dépenses réelles		Autres recettes	17 000.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	7 534.72	Total des recettes réelles	1 670 000.00
Virement à la section d'investissement	202 000.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0.00
<b>Total général</b>	<b>1 670 000.00</b>	<b>Total général</b>	<b>1 670 000.00</b>

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.47 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et meublés : 11.79 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 583 385 €.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 436 360 € soit une enveloppe globale en baisse par rapport à l'an passé.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (comme la taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions).

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DÉPENSES	RAR 2024	CR. NV.	TOTAL
001 Déficit antérieur reporté n-1		128 132.19	128 132.19
1641 Emprunts		131 500.00	131 500.00
203 Aménagement de sécurité du Bourg	7 900.00		7 900.00
203 Dénomination voies et numérotation habitations	8 100.00	51 900.00	60 000.00
2131 Déclarat°admin pour auto tx bât com	4 430.00		4 430.00
2131 Réhabilitation et extension salle Courade	30 000.00		30 000.00
2131 Construction locaux service technique et chasseurs	5 000.00	40 000.00	45 000.00
2151 Tx remise en état pont des lacs du Moulin Blanc	15 000.00	57 000.00	72 000.00
2152 Panneaux de signalisation - Potelets	2 500.00	2 542.81	5 042.81
2151 Voirie programme 2025		50 000.00	50 000.00
2151 Travaux de voirie Le Jard de Bourdillas		20 000.00	20 000.00
2157 Achat tracteur + épareuse service technique		80 000.00	80 000.00
21538 Installation chauffage réversible salle Vox		95 000.00	95 000.00
21538 Travaux éclairage public Merlet		6 000.00	6 000.00
2157 - Equipements salle Vox		22 000.00	22 000.00
2157 Transpalette électrique service technique		2 000.00	2 000.00
2183 Vidéoprojecteur école élémentaire		2 000.00	2 000.00
2184 Mobilier		3 000.00	3 000.00
2188 Cellule refroidissement restaurant scolaire + autres immobilisations corporelles (CME)		7 000.00	7 000.00
2152-041 Dénomination voies et numérotation habitations		63 075.00	63 075.00
21538-041 Etude énergétique salle Vox		1 020.00	1 020.00
<b>TOTAL</b>	<b>72 930.00</b>	<b>762 170.00</b>	<b>835 100.00</b>

RECETTES	RAR 2024	CR. NV.	TOTAL
1068 Couverture de besoin de financement		201 062.19	201 062.19
10222 F.C.T.V.A.		79 408.09	79 408.09
10226 Taxe d'aménagement		10 000.00	10 000.00
1323 Remplacement 7 fenêtres école primaire		4 000.00	4 000.00
1341 Installation chauffage réversible salle Vox		27 000.00	27 000.00
024 Cession Centre de soins		240 000.00	240 000.00
2804182 Amortissement participat° extension réseaux		7 534.72	7 534.72
203-041 Dénomination voies et numérotation habitations		63 075.00	63 075.00
203-041 Etude énergétique salle Vox		1 020.00	1 020.00
021		202 000.00	202 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>835 100.00</b>	<b>835 100.00</b>

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

#### a) Recettes et dépenses

Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 670 000 €.

Recettes et dépenses d'investissement : 835 000 €.

#### b) Population

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 1920 habitants

#### c) Etat de la dette

Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 748 139,87 €

Annuité de l'exercice :

- Capital : 131 209,29 €
- Intérêts : 26 611,59 €